

GUIDE PRATIQUE

DE LA

rentrée scolaire

2022
2023

MATERNELLE / ÉLÉMENTAIRE

UNE VILLE
POUR TOUS



SOMMAIRE

ÉDITO > 2

LA RENTRÉE DES CLASSES > 3

LA POLITIQUE ÉDUCATIVE > 5
DE LA VILLE

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE : > 11
LES ACCUEILS
PÉRISCOLAIRES

LE TEMPS EXTRASCOLAIRE : > 14
LES ALSH

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES > 17
PAR LA VILLE APRÈS
L'ÉCOLE ET PENDANT
LES VACANCES

ESPACE FAMILLE > 20
ET INSCRIPTIONS SCOLAIRES

ÊTRE PARENT D'ÉLÈVES > 21

LES CONTACTS UTILES > 22

LES ÉQUIPEMENTS > 22
CULTURELS ET SPORTIFS
DE LA VILLE

INFORMATIONS PRATIQUES > 23

CHARTRE PORTÉSIENNE > 24
DES CO-EDUCATEURS



Édito

Chers parents,

À l'heure de la fin des cours marquant le début des grandes vacances, j'ai le plaisir de vous adresser la nouvelle édition du guide de la rentrée scolaire.

Cette année encore la municipalité met tout en œuvre pour prendre soin de vos enfants. Notre priorité est de les aider à apprendre et à évoluer dans un cadre apaisé. Le parcours éducatif, la formation des plus jeunes est au cœur de nos priorités. L'amélioration des conditions de travail y contribue indéniablement.

Aussi, comme chaque année, de nombreux travaux d'entretien ou de réhabilitation seront entrepris cet été afin de garantir un environnement agréable et sécurisant. Une orientation particulière sur la rénovation thermique des bâtiments est engagée, dans une démarche environnementale globale initiée par la mairie. Cet été, la toiture de l'école George Sand va notamment être totalement refaite afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment.

Mieux apprendre, c'est aussi aiguiser sa curiosité, explorer, découvrir. C'est pourquoi, nous nous attachons à proposer sur le temps périscolaire et le temps libre divers projets, dispositifs - artistiques, culturels, sportifs ou encore éducatifs - dans l'objectif de contribuer à l'épanouissement de vos enfants.

Labellisée Terre de Jeux en avril dernier, la Ville portera cette année une attention toute particulière à la mise en place de nouvelles actions en partenariat avec les équipes enseignantes. Des actions qui permettront de promouvoir la pratique sportive ainsi qu'un sport durable et accessible à tous. Pour cela, la Ville veille à proposer des services destinés à répondre aux mieux aux besoins des familles comme la navette municipale qui permet aux enfants de rejoindre leurs activités extrascolaires après l'école ou le mercredi après-midi.

Parce que plus que jamais, les écoles doivent rester ce vecteur de découverte, d'apprentissage et de vie en commun, nous vous assurons de notre total engagement auprès de vos enfants.

En cas de besoin, les élus et les services de la ville sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été, en attendant de vous retrouver à la rentrée.

Thierry Suand
Maire de Portet-sur-Garonne
et Conseiller départemental

LA RENTRÉE DES CLASSES à Portet-sur-Garonne



LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA VILLE

Les écoles maternelles

École George Sand
7 rue George Sand
Tél : 05 61 72 11 65

École Jacques Prévert
Rue Désiré
Tél : 05 61 72 44 36

École Clairfont
9 avenue du Général De Gaulle
Tél : 05 61 72 61 60

École Jean Jaurès
Allée des Tilleuls
Tél : 05 62 20 11 00

Les écoles élémentaires

École Marguerite Picart
18 rue de la Poste
Tél : 05 61 72 52 49

École Clairfont
9 avenue du Général De Gaulle
Tél : 05 61 72 58 31

École Pierre et Marie Curie
Rue des Ecoles
Tél : 05 62 20 07 77

Horaires D'OUVERTURE ET FERMETURE DES PORTES DES ÉCOLES - SUR LE TEMPS SCOLAIRE -

LE MATIN : 8h50 > 9h

LE MIDI : 12h > 12h10 et 13h50 > 14h

LE SOIR : 16h15 > 16h25

L'EMPLOI DU TEMPS DE VOS ENFANTS

DU LUNDI AU VENDREDI

7H30 > 9H



Accueil de Loisirs
Associé à l'École (ALAE)

9H > 12H



Classe

LUNDI, MARDI,
JEUDI et VENDREDI

12H > 14H

Pause méridienne*



LE MERCREDI

12H > 13H

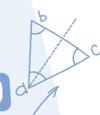
Garderie ou restauration scolaire
(comprenant le transfert
vers le lieu d'accueil)

14H > 16H15

Classe

16H15 > 18H30

ALAE



14H > 18H30

ALSH
ou maison



* Restauration scolaire et activités périscolaires (sieste pour les plus petits) ou repas à la maison.



LES CYCLES D'APPRENTISSAGE

L'école maternelle dure trois ans (petite, moyenne et grande section) et l'école élémentaire, cinq ans (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2). Ces années d'apprentissage sont organisées en cycles.

- **Cycle 1** (petite, moyenne et grande section de maternelle)
 - > Les apprentissages premiers : éveil de la personnalité de l'enfant et de son aptitude à vivre avec les autres.
- **Cycle 2** (CP, CE1 et CE2)
 - > Les apprentissages fondamentaux : lecture, écriture, initiation au calcul.
- **Cycle 3** (CM1, CM2 et 6^{ème})
 - > La consolidation : l'enfant approfondit ses connaissances.



U.L.I.S

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire est située à l'école élémentaire Marguerite Picart et accueille des enfants en situation de handicap.

Plus de renseignements auprès de la direction de l'école ou de l'Inspection de l'Éducation Nationale de circonscription.

Tél. IEN : 05 67 52 41 02



LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES (APC)

Elles visent à apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter et renforcer le plaisir d'apprendre. Instaurées dans toutes les écoles de la ville, elles sont encadrées par les enseignants et organisées par groupes restreints.

Les jours et horaires des APC peuvent varier selon les écoles.



LA POLITIQUE ÉDUCATIVE de la ville



Permettre que chaque enfant puisse apprendre dans de bonnes conditions, mais aussi s'épanouir, découvrir, agir dans sa ville, est une priorité pour la municipalité, qui mène une politique éducative active.

LES ACTIONS ÉDUCATIVES POUR FAVORISER LA RÉUSSITE DE TOUS LES ENFANTS

La commune de Portet-sur-Garonne conduit, au sein des écoles, et durant le temps scolaire, de nombreuses actions éducatives. Art, culture, sport, lecture, environnement, autant d'activités proposées aux enfants pour découvrir, expérimenter et éveiller leur curiosité.

Artistes en herbe

La Ville mène une politique inventive de sensibilisation à l'art en milieu scolaire. Sa priorité : permettre l'accès de tous les petits Portésiens à la culture et éveiller les citoyens de demain. Tout au long de l'année, elle collabore avec les équipes enseignantes pour accompagner les élèves dans leur découverte du spectacle vivant, des arts graphiques, de la culture scientifique ou encore de la lecture.



Visites commentées des expositions

La Ville accueille chaque année de nombreuses expositions. Les artistes ou les intervenants accompagnent les enfants dans l'appréhension du travail créatif.



Rencontre avec les artistes

Des moments de rencontre avec les jeunes spectateurs sont organisés chaque année avec les artistes. Auteurs, illustrateurs, danseurs, musiciens, comédiens... ces rencontres favorisent l'initiation des enfants aux différents domaines artistiques.



Ateliers autour de la saison culturelle

En marge des représentations et des expositions, les artistes animent des ateliers, adaptés aux différents niveaux des élèves, au sein même des écoles. Avec une approche ludique, sensorielle ou émotionnelle, les élèves travaillent leur imagination et leur sens de l'observation.

Le monde des livres

Afin de se familiariser avec le livre et la lecture, des visites de classes, organisées dès la maternelle, et des prêts de livres, en accord avec les enseignants, sont organisés à la médiathèque. Ateliers de création autour du livre, recherche documentaire sous forme de jeu, consultation de livres, lectures d'albums... Chaque année, chaque classe se rend six fois à la médiathèque.



Noël des enfants

À chaque fête de fin d'année, la Ville offre un spectacle à la salle du Confluent aux enfants des écoles maternelles et élémentaires. Un lot de livres adaptés à chaque section est également offert à toutes les écoles.



Une boîte à lire POUR PARTAGER LE GOÛT DE LA LECTURE

Le saviez-vous ? Une boîte à lire se trouve sur le porche,
« Passage du 19 mars 1962 ».

Chacun peut y déposer ou prendre un livre, conserver celui emprunté ou le déposer une fois lu.

Cette boîte a été conçue et réalisée par le Conseil Municipal des Jeunes de la Ville.



Le sport à l'école

La Ville agit au quotidien au sein de ses écoles pour que tous les enfants aient accès au sport et puissent découvrir une activité qui leur soit adaptée et dans laquelle ils puissent s'épanouir.

Sur le temps scolaire, les Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) de la ville interviennent dans les écoles élémentaires aux côtés des enseignants, à raison de 1h par semaine. Ils élaborent conjointement le projet pédagogique qu'ils mènent à bien en trois cycles de 10 séances par an. Ainsi, les élèves peuvent découvrir et s'initier à de nombreuses activités : basketball, handball, jeux d'opposition, course d'orientation, roller, triathlon, gymnastique, volley-ball, vélo...

Chaque année, un cross inter-école est également organisé par la Ville durant le temps scolaire. L'occasion pour tous les élèves des classes élémentaires de se retrouver lors d'une épreuve sportive sans autre enjeu que le partage, l'amitié et le respect.

Enfin, pour permettre à tous les écoliers portésiens de pratiquer une activité sportive dans de bonnes conditions, la Ville met à disposition des écoles ses équipements : salle omnisports, gymnases, stades, terrains de tennis, city-stade...



Sensibilisation et découverte

La Ville s'attache à diversifier les thématiques proposées aux écoles pour amener les enfants à s'interroger sur le monde qui les entoure. Des ateliers qui sont aussi l'occasion de partager des moments privilégiés entre camarades.



À l'école de la nature

Rendez-vous incontournable du printemps, les Journées Nature permettent à tous les écoliers de prendre conscience de la nécessité de préserver la Nature. Durant toute une journée, les jeunes Portésiens participent à diverses activités de plein air (animations sportives, activités pédagogiques, ateliers ludiques et éco-citoyens...).



Science naturelle

Un rucher pédagogique de 5 ruches a été installé au Parc Naturel de Portet-sur-Garonne, suite au partenariat entre la Ville et l'association « Abeillement Vôte ». Des ateliers pédagogiques sont proposés aux écoles. L'occasion de découvrir le cycle de vie d'une abeille et l'importance de ces insectes pollinisateurs dans nos écosystèmes. De vrais cours de sciences naturelles, vivants et ludiques, à ciel ouvert !





Changer son regard

À l'occasion de la semaine du handicap organisée chaque année, la mairie organise divers ateliers à destination des écoliers. L'objectif : changer le regard des jeunes sur le handicap, valoriser la différence, encourager l'entraide, l'écoute et la tolérance.



Une aide pour les enfants :

LE C.L.A.S POUR LES CMI ET CM2

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S) est un dispositif d'accompagnement collectif gratuit qui s'adresse aux élèves de CM1 et CM2 de toutes les écoles de la ville pour les aider dans leur parcours scolaire. Encadré par les accompagnateurs scolaires et les animateurs du service Jeunesse de la ville, ce dispositif, centré sur l'aide aux devoirs, s'articule autour de plusieurs objectifs : acquisition de méthodologie, éveil culturel, apprentissage de la citoyenneté, développement de l'autonomie et de la capacité de vie collective, accompagnement à la parentalité...

Les enfants sont accueillis à raison de 2 séances hebdomadaires obligatoires. Des stages et des soirées conviviales d'échange avec les familles sont aussi organisés tout au long de l'année scolaire.

**Inscriptions auprès du Service Sports et Jeunesse.
Tél : 05 61 41 40 80.**

L'école autrement : LES SORTIES ET PROJETS ÉDUCATIFS

Avec l'aide de la commune, des « classes découverte », des « classes d'eau », des projets culturels, des visites à la découverte de nouveaux paysages ou d'un nouvel environnement, sont organisés le temps d'une ou plusieurs journées. Ces projets et sorties permettent aux enfants de sortir du cadre de la classe et d'établir une relation différente avec les autres enfants et les enseignants.

L'apprentissage de la sécurité

Chaque année, la police municipale mène une action de sensibilisation à la conduite du vélo, pour les classes de CM2, afin de leur transmettre les règles de circulation et les bons comportements pour une pratique responsable du vélo. Par des mises en situation et un jeu de questions-réponses, le « Permis vélo » enseigne les règles de circulation routière, les précautions et réflexes permettant aux enfants d'assurer leur propre sécurité.



Une cérémonie citoyenne POUR CÉLÉBRER LE PASSAGE EN 6ÈME

En juin, la Ville organise une cérémonie symbolique, destinée aux élèves de CM2 et à leur famille, pour les féliciter de leur parcours et marquer cette étape importante. L'occasion pour quelques élèves d'exprimer leur vision de la citoyenneté sur scène, à travers diverses saynètes qu'ils préparent avec un professionnel et les équipes d'animation des ALAE.



LE BUDGET DE LA VILLE CONSACRÉ À L'ÉDUCATION

La ville de Portet-sur-Garonne a depuis longtemps placé l'ambition éducative au cœur de son projet politique. Elle y consacre cette année en moyenne près de **500 000 euros** (fonctionnement et investissement).

La municipalité, en tant que propriétaire des bâtiments, est responsable de leur entretien, donne aux enseignants les moyens matériels d'assurer leur mission pédagogique et veille à la qualité de vie des écoliers. Elle met aussi des équipements à la disposition des écoles : mobiliers scolaires, fournitures, livres, ordinateurs...

LES FOURNITURES SCOLAIRES ET DIVERSES

La Ville achète les fournitures scolaires (manuels scolaires, papeterie, petit matériel éducatif, abonnement, parapharmacie...).

LES SORTIES SCOLAIRES ET ANIMATIONS CULTURELLES

Toutes les sorties (spectacles, cinéma, visites...) organisées dans le temps scolaire sont financées par la commune à hauteur de **12€ par enfant et par an**.

LES PROJETS ÉDUCATIFS

La Ville apporte son soutien financier aux projets éducatifs menés par les équipes enseignantes au cours de l'année scolaire.

LES TRANSPORTS

Les transports effectués dans le cadre des sorties scolaires sont pris en charge par la municipalité.

LE MOBILIER SCOLAIRE

La Ville équipe les classes et les espaces scolaires (tables et chaises, armoires, tableaux, matériels pédagogiques et de psychomotricité, vidéoprojecteur...)

LE NUMÉRIQUE

Parce que les parcs informatiques, les standards numériques et les usages évoluent en permanence, la Ville s'attache à équiper et à maintenir à niveau les équipements numériques des écoles élémentaires de la ville.

LES TRAVAUX

Sanitaires, préau, salles d'activité, isolation des façades, toiture, rénovation de la cour... pendant les vacances scolaires notamment, les chantiers s'installent dans les écoles pour rénover les locaux.

LES FÊTES DES ÉCOLES

La Ville participe chaque année à l'organisation des fêtes des écoles en prêtant du matériel (chaises, bancs, tables, barrières, sonos) nécessaire à leur bon déroulement.

LA SAISON SPORTIVE

La commune dépense **près de 170 000 € par an** pour privilégier le sport éducatif.

LE CLAS

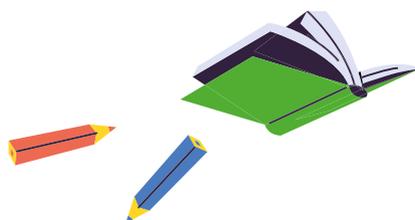
La Ville consacre **38 000 € par an** pour le fonctionnement (fournitures, activités et encadrement) du CLAS. Le dispositif bénéficie du soutien du Conseil départemental et de la CAF.



LES AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES

Service commun entre la ville et le Muretain Agglo, la mairie finance la gestion des ATSEM à hauteur de **près de 380 000 € par an**. Leur rôle : assister le maître ou la maîtresse de maternelle. Ils aident et préparent les activités, s'assurent du bien-être des enfants tout au long de la journée.

MAIS AUSSI : le prêt des locaux pour les manifestations organisées par les associations des parents d'élèves ou les équipes éducatives, les navettes municipales.





LE « PLAN ÉCOLES » OU COMMENT LA VILLE INVESTIT POUR L'AVENIR

Afin de garantir de bonnes conditions d'accueil pour tous, la Ville a mis en place un vaste programme d'entretien et de requalification de toutes ses écoles dans une logique de transition énergétique.

Les travaux sont réalisés principalement durant les vacances scolaires afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'école. Chaque été, toutes les écoles font l'objet de travaux d'entretien et d'amélioration : réfection des toitures et isolation, reprise des étanchéités, changement des menuiseries, reprise des cours d'école, peinture, mise aux normes diverses, vérifications électriques, plomberie. Pour les rénovations importantes, qui nécessitent d'intervenir aussi pendant le temps scolaire, des réunions de concertation sont organisées en amont avec les équipes de l'école, les professionnels en charge de l'opération et les parents afin de convenir des modalités de chantier.

Rénover et moderniser

En 2021, le parvis des écoles Marguerite Picart et Jacques Prévert a fait peau neuve. Cette requalification s'est traduite par un réaménagement de l'espace avec la reprise du revêtement, la mise aux normes accessibilité, la création de cheminements piétons et la mise en place de mobilier. Enfin, quinze arbres au total ont été plantés pour un nouvel îlot de fraîcheur !

Au programme des travaux de l'été :



À l'école **George Sand** : la toiture va être totalement refaite afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment et obtenir un meilleur confort thermique.

Coût total de l'opération :
210 000€ TTC

À l'école **J. Prévert** : installation d'un nouveau jeu extérieur, réfection des couloirs et des peintures.

À **Clairfont, côté élémentaire** : travaux de ravalement de façade et remplacement d'une porte donnant sur la cour. **Et côté maternelle**, ajout d'un jeu extérieur et réfection de sol souple.

À l'école **J. Jaurès** : mise en place d'une hotte pour la cantine et de protections solaires pour les fenêtres du 1^{er} étage. Enfin, les sols souples des circulations à l'école **Pierre et Marie Curie** seront repris.



AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Les accueils périscolaires

Les accueils périscolaires (Accueils de Loisirs Associés à l'École (ALAE) du matin, du midi et du soir) sont gérés et encadrés par le Muretain Agglo. Véritables temps de loisirs éducatifs, ils ont pour objectif d'accompagner les enfants dans leur apprentissage de l'autonomie, de la vie collective et d'assurer la transition entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire dans le respect des rythmes de l'enfant. Les familles peuvent recourir à ce service de façon ponctuelle ou régulière.

L'ACCUEIL DU MATIN

Les cours débutant dans les écoles de la ville à 9h, votre enfant peut être accueilli et encadré par des animateurs dès 7h30 dans les écoles maternelles et élémentaires, du lundi au vendredi.

Les activités proposées permettent à chaque enfant de se préparer à la classe dans une atmosphère de détente.



L'ACCUEIL DU MIDI

(ou pause méridienne)

La pause du midi dure deux heures, de 12h à 14h. Sur ce temps, les enfants déjeunent dans les restaurants scolaires et peuvent participer à différentes activités de plein air ou intérieures. Ils sont encadrés par les animateurs du Muretain Agglo.

Cette pause a pour objectif de permettre aux enfants de reprendre les apprentissages de l'après-midi dans les meilleures conditions : pour les plus petits, la sieste débute dès la fin du repas ; pour les plus grands, des ateliers calmes sont proposés.



Circuits courts, repas sains et équilibrés

Les restaurants scolaires fonctionnent dans chaque école tous les jours.

À Portet, ce sont près de 930 repas qui sont servis chaque jour. La préparation des repas est effectuée par la cuisine centrale située à Eaunes. Les repas cuisinés sont livrés chaque jour, en liaison froide, c'est-à-dire acheminés par camions frigorifiques sur les différents sites et remis en température sur place.

Préparés par une équipe de cuisiniers professionnels diplômés favorisant toujours des recettes traditionnelles et limitant au maximum les produits industriels, les menus sont adaptés aux besoins des enfants, conformément aux recommandations nutritionnelles du Ministère, du Programme National Nutrition Santé et du Groupement des Etudes et Marchés de la Restauration Collective et de la Nutrition.

Le saviez-vous ?

La qualité des matières premières est une priorité pour le Muretain Agglo. Tous les fournisseurs sont référencés suivant un cahier des charges rigoureux, les produits achetés sélectionnés avec le plus grand soin et les achats de proximité sont privilégiés tout comme les produits régionaux. Suivant la saisonnalité des recettes, et conformément à la loi EGalim, les menus proposés présentent des produits issus de l'agriculture biologique et/ou AOP, AOC, labellisés.

La démarche éco-responsable de la cuisine centrale s'illustre aussi par le remplacement de certains emballages à usage unique par des contenants réutilisables en inox. Les menus sont étudiés afin de fabriquer uniquement les quantités nécessaires en fonction des inscriptions des familles évitant ainsi des déchets inutiles.

Que mangent mes enfants ?

Chaque mois, retrouvez les menus de vos enfants sur le site :

www.agglo-muretain.fr

Rubrique « Services aux familles » // Enfance 3-12 ans

L'ACCUEIL DU SOIR

Le soir, après la journée de classe, votre enfant peut être accueilli par les animateurs des ALAE, de 16h15 à 18h30.

Un temps est réservé au goûter apporté par les enfants. Des jeux et activités adaptés à leur âge et leurs attentes leur sont ensuite proposés par l'équipe d'animation : activités ludiques, manuelles, créatives, sportives, jeux de société, livres...

Les parents peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) avant la fin de cet accueil.



Les enfants porteurs d'allergies alimentaires

Si votre enfant a une pathologie nécessitant une prise en charge particulière, signalez-le à la direction de l'école afin qu'il établisse un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).



La carte C'zam.

LA CARTE QUI FACILITE LA VIE DES FAMILLES



ALAE ET RESTAURATION

Comment s'inscrire ?

Le Muretain Agglo a mis en place une fiche de renseignements.

Pour tout enfant déjà scolarisé dans une école portésienne, son dossier est reconduit automatiquement pour l'année 2022-2023. En cas de changement de groupe scolaire, il est nécessaire d'en avertir le Muretain Agglo via l'adresse: czam@agglo-muretain.fr.

Pour toute nouvelle inscription scolaire, la fiche de renseignements est à compléter, à signer et à transmettre au Muretain Agglo par courrier ou à l'adresse czam@agglo-muretain.fr, le plus tôt possible.

La fiche de renseignement est téléchargeable sur le site du Muretain. Les familles doivent ensuite se connecter au « Portail Familles » du Muretain Agglo pour effectuer leurs réservations aux différents accueils dès le 1^{er} juin et plus tard, 15 jours avant le début de la fréquentation.

Pour ceux qui n'ont pas accès à Internet, se rapprocher directement du directeur(trice) de l'ALAE ou du Muretain Agglo.

Chaque enfant inscrit aux accueils périscolaires et à la restauration dispose d'une carte C'zam. Elle permet d'enregistrer sa présence aux activités et de facturer à la famille les prestations choisies et suivies par l'enfant. Cette carte est nominative et personnelle. Néanmoins, vous recevez une seule facture si vous avez plusieurs enfants titulaires d'une carte C'zam. Votre enfant conserve cette carte jusqu'à la fin du CM2. Pour les nouveaux arrivants, la carte est remise dans les ALAE.

En cas de perte, de vol ou détérioration, veuillez prévenir le directeur ALAE de l'école. Une seconde carte sera remise à votre enfant au prix forfaitaire de 4,54 €.



COMMENT FONCTIONNE LA CARTE ?

Chaque matin, votre enfant présente sa carte devant la borne à l'entrée de l'école. Il sélectionne les activités ou prestations choisies pour la journée (accueil matin et/ou soir, restauration scolaire). Cet enregistrement se fait sous la surveillance des animateurs et des parents pour les plus petits.

Des tarifs adaptés

Afin de permettre à tous les enfants de bénéficier au mieux des services périscolaires, les tarifs varient selon le quotient familial de chaque famille.

TARIFICATION ALAE 2022-2023 * ACCUEILS MATIN ET SOIR	
Quotient familial (méthode de calcul CAF)	Tarifs appliqués par le Muretain Agglo
Tranche 1 - QF < 199 €	0,63 €
Tranche 2 - 200 < QF < 399 €	0,65 €
Tranche 3 - 400 < QF < 599 €	0,68 €
Tranche 4 - 600 < QF < 899 €	0,71 €
Tranche 5 - 900 < QF < 1299 €	0,73 €
Tranche 6 - 1300 < QF < 1599 €	0,76 €
Tranche 7 - 1600 < QF < 1999 €	0,79 €
Tranche 8 - 2000 < QF < 2499 €	0,82 €
Tranche 9 - QF > 2500 €	0,85 €

TARIFICATION RESTAURATION 2022-2023 * ACCUEIL ALAE MIDI ET REPAS		
Quotient familial (méthode de calcul CAF)	Tarifs Repas Par jour	Accueil ALAE Midi
Tranche 1 - QF < 199 €	1,70 €	0,13 €
Tranche 2 - 200 < QF < 399 €	2,19 €	0,15 €
Tranche 3 - 400 < QF < 599 €	2,69 €	0,18 €
Tranche 4 - 600 < QF < 899 €	2,94 €	0,20 €
Tranche 5 - 900 < QF < 1299 €	3,19 €	0,24 €
Tranche 6 - 1300 < QF < 1599 €	3,58 €	0,26 €
Tranche 7 - 1600 < QF < 1999 €	3,84 €	0,29 €
Tranche 8 - 2000 < QF < 2499 €	4,12 €	0,32 €
Tranche 9 - QF > 2500 €	4,39 €	0,36 €
Tarif exceptionnel de repas (enfants non inscrits)	5,57 €	-

* Tarifs susceptibles de légèrement évoluer sur décision du Muretain Agglo.

Comment payer ?

- En ligne grâce au « Portail Familles » sur www.agglo-muretain.fr
- Par prélèvement automatique (formulaire à télécharger sur www.agglo-muretain.fr)
- Une boîte aux lettres spéciale est à votre disposition à la mairie. Vous pouvez y glisser votre chèque (à l'ordre du « Régisseur recette Muretain Agglo ») accompagné du coupon situé au bas de votre facture.
- Si vous souhaitez régler vos factures en espèces, il vous suffit de vous rendre à l'hôtel communautaire du Muretain Agglo (Adresse : 8 bis avenue Vincent Aurioi à Muret)

Toutes les activités sont facturées mensuellement.

UNE QUESTION ?
UN DOUTE ?

Tél : 05 61 51 84 00
czam@agglo-muretain.fr

LE TEMPS EXTRASCOLAIRE

Les ALSH



Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) fonctionnent tous les mercredis de l'année et pendant les petites et grandes vacances. Encadrés par les animateurs qualifiés du Muretain Agglo, les accueils de loisirs proposent des activités nombreuses et toujours adaptées aux différents âges et rythmes des enfants. Ils s'effectuent dans deux structures : le centre de loisirs Jacques Prévert pour les maternelles et le centre situé Place François Mitterrand pour les élémentaires.

ALSH MATERNELLE (3-5 ANS)

École maternelle Prévert
Rue Désiré
Tél : 05 61 41 27 92

ALSH ÉLÉMENTAIRE (6-12 ANS)

Centre de loisirs Village
Place François Mitterrand
Tél : 05 61 72 31 81

LE MERCREDI APRÈS LA CLASSE

Le mercredi, les ALSH sont ouverts de 12h à 18h30 et proposent diverses activités : sieste pour les plus petits après le repas, temps calme pour les plus grands, activités d'éveil et de découvertes, activités artistiques, culturelles, ludiques, scientifiques, sportives...

Les enfants inscrits sont pris en charge dès la sortie des classes par les animateurs. Ils déjeunent aux restaurants scolaires des Crouzettes et de Clairfont. Les déplacements se font par bus. Un goûter est offert à tous les enfants.

Pour ceux qui ne prennent pas leur repas à la cantine, un service de garderie est possible de 12h à 13h au sein des écoles afin de permettre aux parents de récupérer leurs enfants à un horaire plus compatible avec leurs contraintes personnelles.



LES ACCUEILS DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES

Les accueils de loisirs offrent un vrai temps de vacances. Ils favorisent le développement et l'épanouissement des enfants tout en apprenant les règles de la vie en collectivité.

Les enfants peuvent être accueillis à la journée ou demi-journée. L'arrivée au centre de loisirs est fixée de 7h30 à 9h, le départ de 11h30 à 12h30 pour les accueils en demi-journée et de 16h30 à 18h30, pour ceux à la journée. Les repas se déroulent au restaurant scolaire des Crouzettes. Un goûter est offert à tous les enfants.

Durant les vacances, aux côtés des nombreuses activités sont également organisés des sorties (à la neige, parcs de loisirs, piscine, zoo...), des veillées, des stages thématiques et des mini-camps (pour les 9-12 ans) ainsi que des séjours d'été (pour les 6-12 ans).

ALSH : comment s'inscrire ?

Pour les mercredis, les inscriptions se font en même temps que celles des ALAE et de la restauration par le biais de la fiche de renseignements et sur le Portail Familles du Muretain Agglo.

Pour toutes les vacances, une période d'inscription est définie pour chaque session.

Les inscriptions se font directement en ligne sur le « Portail Familles » du Muretain Agglo (sauf pour les stages, les camps d'été. Formulaire à télécharger sur le site du Muretain et à renvoyer).



Temps fort. Les camps d'été !

À la mer, à la campagne, à la montagne, durant l'été, le Muretain Agglo propose des séjours pour les 6-12 ans. L'occasion pour les jeunes de se détendre, pratiquer diverses activités sportives ou ludiques, tout en découvrant de nouveaux horizons. L'encadrement est assuré par du personnel diplômé.

ALSH : combien ça coûte ?

Tout comme les accueils périscolaires, les tarifs des ALSH sont établis en fonction du quotient familial de chaque famille.

TARIFICATION ALSH 2022-2023 * MERCREDI APRÈS-MIDI		
Quotient familial (méthode de calcul CAF)	Tarifs avec repas	Tarifs sans repas
Tranche 1 - QF < 199 €	2,76 €	1,98 €
Tranche 2 - 200 < QF < 399 €	2,77 €	1,99 €
Tranche 3 - 400 < QF < 599 €	3,75 €	2,68 €
Tranche 4 - 600 < QF < 899 €	6,54 €	4,67 €
Tranche 5 - 900 < QF < 1299 €	9,35 €	6,68 €
Tranche 6 - 1300 < QF < 1599 €	10,80 €	7,73 €
Tranche 7 - 1600 < QF < 1999 €	12 €	8,57 €
Tranche 8 - 2000 < QF < 2499 €	13,25 €	9,47 €
Tranche 9 - QF > 2500 €	14,51 €	10,36 €
Extérieurs Muretain Agglo	27,90 €	19,93 €

* Tarifs susceptibles de légèrement évoluer sur décision du Muretain Agglo.

À SAVOIR !

TARIF GARDERIE
MERCREDI MIDI
(12H > 13H) : 0,57 €



TARIFICATION ALSH 2022-2023 * VACANCES SCOLAIRES - JOURNÉE		
Quotient familial (méthode de calcul CAF)	Tarifs Journée	Tarifs demi-journée sans repas
Tranche 1 - QF < 199 €	3,96 €	1,98 €
Tranche 2 - 200 < QF < 399 €	4,00 €	2,00 €
Tranche 3 - 400 < QF < 599 €	5,36 €	2,68 €
Tranche 4 - 600 < QF < 899 €	9,36 €	4,68 €
Tranche 5 - 900 < QF < 1299 €	13,40 €	6,70 €
Tranche 6 - 1300 < QF < 1599 €	15,52 €	7,76 €
Tranche 7 - 1600 < QF < 1999 €	17,26 €	8,63 €
Tranche 8 - 2000 < QF < 2499 €	19,08 €	9,54 €
Tranche 9 - QF > 2500 €	20,90 €	10,45 €
Extérieurs Muretain Agglo	40,20 €	20,10 €

* Tarifs susceptibles de légèrement évoluer sur décision du Muretain Agglo.

INFOS TARIFS

Les séjours organisés durant l'été, les camps et les journées à la neige proposées durant les vacances font l'objet d'une tarification particulière, précisée à chaque période d'inscription.

Plus d'informations auprès de la direction des ALSH ou du Muretain Agglo.

Comment payer ?

- En ligne grâce au « Portail Familles » sur www.agglo-muretain.fr
- Par prélèvement automatique (formulaire à télécharger sur www.agglo-muretain.fr)
- Une boîte aux lettres spéciale est à votre disposition à la mairie. Vous pouvez y glisser votre chèque (à l'ordre du « Régisseur recette Muretain Agglo ») accompagné du coupon situé au bas de votre facture.
- Si vous souhaitez régler vos factures en espèces, il vous suffit de vous rendre à l'hôtel communautaire du Muretain Agglo (Adresse : 8 bis avenue Vincent Auriol à Muret)

À SAVOIR !

Le règlement intérieur des ALAE, ALSH et restauration ainsi que l'ensemble des tarifs sont disponibles sur agglo-muretain.fr

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LA VILLE

après l'école et pendant les vacances



Temps de découverte, de jeux, de socialisation, de rencontre, le temps libre est essentiel à l'épanouissement de l'enfant. Aussi, la Ville propose aux enfants de nombreuses activités culturelles et sportives à partager entre copains après l'école et pendant les vacances.

LES ATELIERS SPORTIFS DE DÉCOUVERTE ET DE LOISIR

Encadrés par les animateurs et éducateurs de la ville et organisés en trois grandes thématiques, les ateliers sportifs de découverte et de loisir proposent aux jeunes Portésiens, âgés de 5 à 11 ans, de s'initier à un large éventail d'activités, après la classe et le mercredi.

Les ateliers " Multisports "

Les jeunes sportifs peuvent découvrir sur des cycles complets, différentes activités physiques et sportives : sports collectifs (handball, tchoukball); sports de raquettes (tennis de table, pelote basque, badminton...); rollers ; jeux d'opposition ; athlétisme, boxe ou encore GRS...



Les ateliers " Découverte Gymnique "

Les gymnastes en herbe pourront s'initier à la poutre, au sol ou encore aux barres...

École de natation

Cours collectifs de natation se déroulant tout au long de l'année.

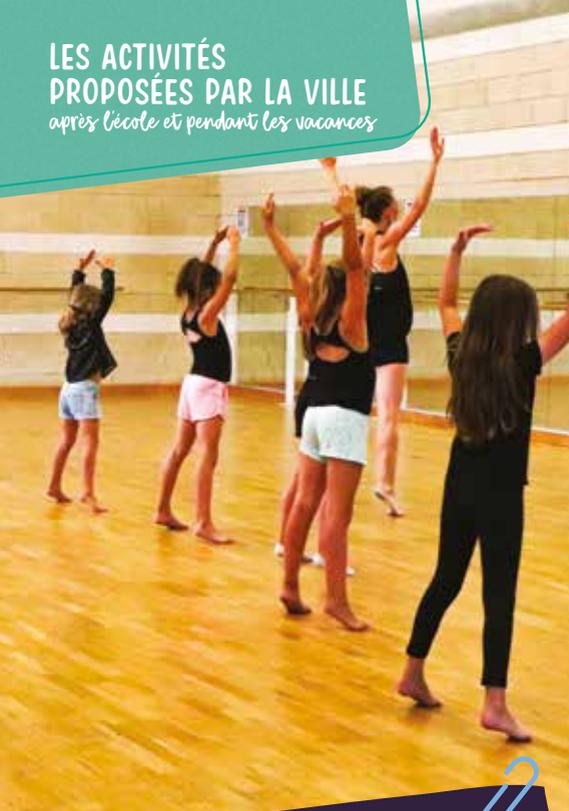
TARIFS 2022-2023

Portésiens	Gratuit
Enfants non domiciliés sur la commune mais scolarisés à Portet	90 €/ an

Jours, horaires et lieux de pratiques disponibles sur www.portetgaronne.fr

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LA VILLE

après l'école et pendant les vacances



À SAVOIR !

Les inscriptions pour les ateliers sportifs de découverte et de loisir et les ateliers culturels municipaux pour la rentrée de septembre 2022 peuvent se faire directement en ligne sur « l'Espace Famille » de la ville accessible dès la page d'accueil du site www.portetgaronne.fr (voir page 20).



LES ATELIERS CULTURELS MUNICIPAUX

Après la classe et le mercredi, la Ville propose différents ateliers culturels pour les jeunes âgés de 3 à 17 ans. L'occasion de découvrir et développer ses talents !

Arts plastiques, dessin, théâtre, danse moderne jazz, hip-hop, bande dessinée, danse et percussions africaines, éveil corporel pour les tout-petits, les jeunes artistes ne manquent pas de choix.

TARIFS 2022-2023

Portésiens	1 ^{er} enfant ou 1 ^{er} atelier :
	43,50 € / trimestre
	Danse et percussions africaines : 10,75 € / trimestre
Extérieur	2 ^{ème} enfant ou 2 ^{ème} atelier :
	22,5 € / trimestre
	Par enfant ou par atelier :
85 € / trimestre	
Danse et percussions africaines :	
83 € / trimestre	

Jours, horaires et lieux de pratiques disponibles sur www.portetgaronne.fr

LA MEDIATHÈQUE MUNICIPALE

Lieu de vie culturelle ouvert à tous les enfants après l'école, le samedi et pendant les vacances scolaires, la médiathèque municipale propose également lors des vacances, des ateliers éducatifs et ludiques, encadrés par des animateurs ou des intervenants professionnels, pour les jeunes âgés de 7 à 12 ans.

Inscription

Elle est entièrement gratuite pour les Portésiens. Chaque inscrit peut emprunter 6 documents imprimés (livres et revues), 5 CD, 2 DVD et une partition pour une durée de 3 semaines.

La participation aux ateliers est gratuite mais l'inscription obligatoire.

LE SIVU* DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Le SIVU de l'école de musique est un lieu de découverte, d'apprentissage et d'épanouissement. Formation musicale, chant, piano, guitare, saxophone, clarinette, flûte à bec ou traversière, violon, violoncelle, trompette et batterie, éveil musical (à partir de la petite section de maternelle), la gamme est riche et variée. Une section handi-musique accueille les enfants en situation de handicap.

RENSEIGNEMENTS (horaires, inscriptions et tarifs)
Château de Portet • Tél : 05 61 40 33 24
Mail : sivumusique@wanadoo.fr

*Syndicat intercommunal à vocation unique regroupant les communes de Portet, Roquettes et Pinsaguel.



DES DISPOSITIFS PRATIQUES AU SERVICE DES FAMILLES

★ LE BON PLAN DE LA RENTRÉE !

Un coupon pour encourager la pratique sportive

Pour la saison sportive 2022-2023, la Ville renouvelle son dispositif : le coupon « Sports & Loisirs ». **Offert par la Ville aux jeunes Portésiens âgés de 6 à 14 ans, ce coupon d'une valeur de 35 €** permet d'aider les familles à payer les coûts d'adhésion à une association sportive portésienne conventionnée avec la mairie, que l'activité se pratique en compétition ou en loisir.

Le coupon « Sports & Loisirs » est délivré sans conditions de ressources aux familles qui en font la demande via l'Espace Famille.

Des navettes municipales gratuites POUR SE RENDRE AUX ACTIVITÉS

Après l'école, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les transports des enfants vers les installations sportives et les équipements culturels peuvent être pris en charge gratuitement par la commune. Le mercredi, le service navette assure le transport des enfants depuis le centre de loisirs vers l'activité avec un retour obligatoire au centre.

Ce service est uniquement réservé aux familles portésiennes.
Pour l'année 2022-2023, les inscriptions s'effectueront à partir du 29 août 2022 sur l'Espace Famille.



Piscine

UNE CARTE POUR DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS

Dans le cadre de sa politique en faveur de la pratique sportive, la Ville a mis en place depuis plusieurs années une aide en direction des jeunes portésiens, âgés de 4 à 18 ans, qui peuvent bénéficier d'une « carte piscine » donnant droit à des tarifs d'entrée préférentiels à la piscine communautaire.

La participation de la Ville permet ainsi de compenser pour les jeunes habitants de Portet une partie du droit d'entrée décidé par le Muretain Agglo.

Pour en bénéficier, se rapprocher de l'Espace Pierre de Coubertin.
Pièces à fournir : justificatif de domicile, livret de famille, une photo



ESPACE FAMILLE ET INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Mode d'emploi



Entièrement pensé pour s'adapter aux modes de vie des parents, l'Espace Famille est accessible depuis le site Internet de la Ville. Cet outil incontournable de votre quotidien vous permet de réaliser facilement toutes vos démarches - inscriptions scolaires, aux activités municipales- et propose également, en un clin d'œil, une vue d'ensemble sur votre dossier familial.

L'ESPACE FAMILLE, 100% pratique

« L'Espace Famille » vous permet d'effectuer :

- les inscriptions scolaires de votre/vos enfant(s)
- les inscriptions de votre/vos enfant(s) aux ateliers sportifs de découverte et de loisir, aux ateliers culturels et à la navette municipale
- Votre demande de coupon « Sports et Loisirs »

Mais également :

- de consulter et payer vos factures en ligne
- de mettre à jour vos coordonnées personnelles et de disposer d'un espace de stockage sécurisé pour les pièces justificatives
- d'accéder à toutes les actualités du moment



À savoir :

Les familles se connectent avec un identifiant fourni par la commune.

Si vous n'avez pas encore de compte, rapprochez-vous des services municipaux à l'Espace Pierre de Coubertin au 05 61 41 40 75 ou par mail espacefamille@portetgaronne.fr



LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Chaque année, elles concernent :

- Les entrées en petite section de maternelle
- Les entrées en CP
- Les nouveaux arrivants sur la commune*
- Les demandes de changement d'école

*Pour les nouveaux arrivants, l'inscription peut être faite à tout moment de l'année.

La période d'inscription scolaire se déroule généralement **au cours du premier trimestre de l'année de rentrée**. Elle est annoncée par voie d'affichage et sur le site internet de la ville. Les inscriptions se font directement en ligne sur « l'Espace Famille »*.

Comment ?

Il suffit de se connecter à son espace personnel et de remplir le Dossier Unique Administratif de votre/vos enfant(s) de l'année à venir. **À l'issue de ces démarches, un certificat d'inscription indiquant l'école d'affection de l'enfant ainsi que les modalités d'admission auprès de la direction de l'école sont adressés à chaque famille.**

Le Dossier Unique Administratif, c'est quoi ?

Ce dossier unique vous permet de fournir en une seule fois l'ensemble des informations nécessaires à l'accueil de votre enfant pour toute l'année scolaire y compris pour les demandes d'inscriptions aux ateliers sportifs de découverte et de loisir, ateliers culturels et navettes municipales qui se déroulent chaque année en mai.

Le saviez-vous ?

La commission municipale « Vie scolaire » est chargée de l'élaboration du cadre et des règles régissant le fonctionnement des inscriptions notamment la sectorisation scolaire et les critères d'affectation. Elle se prononce également sur les éventuelles demandes de dérogation.

Aux côtés du personnel enseignant, les parents d'élèves peuvent tenir une place de premier plan dans la vie de chaque établissement scolaire au travers notamment des associations de parents d'élèves. Présentes dans toutes les écoles de la ville, elles s'attachent à entretenir un lien entre parents, élèves, enseignants et personnels de l'école. 

Les élections des parents d'élèves, organisées par la direction d'école, ont lieu chaque année au mois d'octobre. Les résultats et les coordonnées des parents élus sont affichés dans chaque école à l'issue des scrutins.

Les parents élus participent notamment au Conseil d'école, instance statutaire présente dans chaque établissement, qui rassemble l'ensemble des partenaires de la vie éducative. Ils participent ainsi au vote du règlement intérieur de l'école, donnent leurs avis et suggestions sur toutes les questions intéressant la vie de l'école : activités périscolaires, restauration, sécurité et hygiène, rythmes scolaires... Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre.

Association des parents d'élèves à Portet-sur-Garonne

FCPE PRIMAIRE

Association des parents d'élèves des écoles maternelles et élémentaires de Portet-sur-Garonne

Mail : fcpeportetprimaire@gmail.com

Facebook : FCPE Primaire Portet

Tél : 06 72 66 51 86

*Pour les cas particuliers (changement d'école, enfants résidant sur une commune extérieure et personnes hébergées) vous devez obligatoirement vous adresser au préalable au service des affaires scolaires. L'inscription en ligne n'est pas possible.



ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

1 rue de l'Hôtel de ville BP 90073
31121 Portet-sur-Garonne Cedex
Tél : 05 61 72 00 15
mairie@portetgaronne.fr
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
(y compris durant les vacances scolaires).
Les 1^{ers} et 3^{èmes} samedi de chaque mois de 9h à 12h
(hors vacances scolaires).
www.portetgaronne.fr

SERVICE MUNICIPAL DES AFFAIRES SCOLAIRES

1 rue de l'Hôtel de ville
Tél : 05 61 72 00 15
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Pour toutes les questions relatives aux inscriptions
scolaires.

SERVICE MUNICIPAL CULTURE ET ANIMATIONS URBAINES

Château de Portet - 1 rue Robert Saintigny
Tél : 05 61 76 29 31
Lundi de 13h30 à 19h
Mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 19h
Vendredi de 13h30 à 17h30
Pendant les vacances scolaires :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 17h30
Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30
Pour les ateliers culturels municipaux.

SERVICES MUNICIPAUX SPORTS ET JEUNESSE

Espace Pierre de Coubertin
1 avenue Pierre de Coubertin
Tél : 05 61 41 40 80
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
Pour les ateliers sportifs de découverte et de loisir
et le C.L.A.S.

SERVICE NAVETTES MUNICIPALES

Tél : 05 61 41 40 80

SIVU DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Château de Portet - 1 rue Robert Saintigny
Tél : 05 61 40 33 24

LE MURETAIN AGGLO

8 bis avenue Vincent Auriol
31601 Muret cedex
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30
à 17h30 et le vendredi jusqu'à 16h30
Tél : 05 34 46 30 30
www.agglo-muretain.fr

LE MURETAIN AGGLO

SERVICE RÉGIE ET RECOUVREMENT

Tél : 05 61 51 84 00
czam@agglo-muretain.fr
Pour les tarifs ALAE et ALSH, quotient familial,
facturation, renseignements sur le portail famille.

LE MURETAIN AGGLO

SERVICE ENFANCE

Tél : 05 34 46 38 60

OU POINT RELAIS DU

MURETAIN AGGLO À PORTET

Espace Pierre de Coubertin - 1 av. Pierre de Coubertin
Tél : 06 22 82 69 43
Pour la restauration scolaire, les ALAE et ALSH.

CIRCONSCRIPTION D'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

1 rue de la poste
31120 Portet-sur-Garonne
Tél : 05 67 52 41 02

RASÉD

Tél : 05 61 72 32 57

Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en
difficultés dispensent des aides spécialisées aux
élèves d'écoles maternelles et élémentaires en
grande difficulté.

ANNEXE MAISON DES SOLIDARITÉS

11 allée Jacques Brél
31120 Portet-sur-Garonne

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS DE LA VILLE

Tout voir, tout savoir

CHÂTEAU DE PORTET

1 rue Robert Saintigny
Tél : 05 61 76 29 31
Lundi de 13h30 à 19h
Mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 19h
Vendredi de 13h30 à 17h30
Pendant les vacances scolaires :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 17h30
Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30
Entrée libre

MUSÉE DE LA MÉMOIRE

Allée du Grand Chêne
Tél : 05 62 20 18 74 ou 05 61 76 29 31
Mercredi et samedi de 14h à 18h
Pour les autres jours, visite sur rendez-vous
Entrée libre

SALLE DE SPECTACLES

Salle du Confluent : Rue de l'Hôtel de Ville - Tél : 05 61 72 35 73

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Square du 11 novembre 1918 - Tél : 05 61 72 43 00
www.mediatheque-portetsurgaronne.net
Mardi, jeudi, vendredi de 15h à 19h
Mercredi de 10h à 19h / Samedi de 10h à 17h
(Nouveaux horaires à partir du 6 septembre 2022)

Les lieux pour bouger

CENTRE DE TENNIS, BADMINTON ET DE SQUASH

Rue de l'Hôtel de Ville

SALLE DE DANSE

Rue de La Poste

SALLE DE GYMNASTIQUE

3 avenue Pierre de Coubertin

GYMNASE JULES VALLÉS

Avenue Salvador Allende

STADE MUNICIPAL

Avenue Salvador Allende

STADE DU RÉCÉBÉDOU

2 rue Charles Baudelaire

DOJO

Maison des Associations
16 allée du Château d'eau

SALLE OMNISPORTS DE BLANCONNE

Chemin de Moulis

PISCINE COMMUNAUTAIRE DE PORTET-SUR-GARONNE

Avenue Salvador Allende
Tél : 05 61 72 12 10

LES CITY-STADES

Avenue Salvador Allende
Chemin du Roussimort

SKATE-PARK

Avenue Salvador Allende

BOULODROME DE CLAIRFONT

8 avenue Pierre de Coubertin

BOULODROME DU RÉCÉBÉDOU

Allée du Grand Chêne



QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES

Pour une bonne rentrée des classes

RENTÉE SCOLAIRE 2022-2023

Jedi 1^{er} septembre 2022

ASSOCIATIONS

La vie associative portésienne est riche de propositions culturelles, citoyennes, humanitaires et sportives pour les enfants.

Liste des associations disponible sur le site internet www.portetgaronne.fr
Forum des Associations : Dimanche 11 septembre 2022 au Château de Portet.

TRANSPORT SCOLAIRE GRATUIT

Le Conseil départemental assure la gratuité des transports scolaires pour tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires de la ville résidant au-delà de 1 km de leur établissement.

Inscription directement sur le site du Conseil départemental (rubrique « Transports scolaires »)

Site internet : www.haute-garonne.fr

Les circuits et horaires des bus sont affichés dans le hall de l'Hôtel de Ville et disponibles sur le site internet de la ville à compter du mois d'août.

LA SANTÉ À L'ÉCOLE

La vaccination contre le DTP (diphtérie, tétanos, polio) est obligatoire. La vaccination contre la rougeole, les oreillons, la rubéole (ROR) et l'hépatite B est vivement recommandée.

ASSURANCE SCOLAIRE

Ne pas oublier d'y souscrire, ou de vérifier avec votre propre assureur si elle n'est pas déjà incluse dans votre contrat. L'assurance scolaire sera demandée pour les participations aux sorties et couvre également les activités périscolaires.

VÉRIFIEZ L'HEURE DE LA RENTÉE !

En fonction de l'âge et de la classe de vos enfants la rentrée des classes peut être différente.

VACANCES SCOLAIRES (ZONE C)

Vacances de la Toussaint :

Fin des cours : vendredi 21 octobre 2022

Reprise des cours : lundi 7 novembre 2022

Vacances de Noël :

Fin des cours : vendredi 16 décembre 2022

Reprise des cours : mardi 3 janvier 2023

Vacances d'hiver :

Fin des cours : vendredi 17 février 2023

Reprise des cours : lundi 6 mars 2023

Vacances de Printemps :

Fin des cours : vendredi 21 avril 2023

Reprise des cours : mardi 9 mai 2023

Vacances d'été :

Fin des cours : 8 juillet 2023

LE QUOTIENT FAMILIAL

Il permet d'ajuster le tarif des prestations en fonction de vos revenus et de la composition de votre famille. Il est calculé chaque année sur les revenus de l'année civile.

Pour les familles allocataires de la CAF de Haute-Garonne :

Les familles ayant donné leur N° d'allocataire CAF et autorisé le Muretain Agglo (via la fiche de renseignements) à consulter le site sécurisé CAFPRO auront leur quotient familial mis à jour une fois par an, en début d'année scolaire.

Pour les autres familles : Il est impératif de prendre rendez-vous auprès du point relais du Muretain Agglo situé Espace Pierre de Coubertin à Portet-sur-Garonne. Tél : 06 22 82 69 43.

Le quotient familial peut être révisé à la demande du responsable de l'enfant en prenant RDV auprès du point relais du Muretain Agglo avant le 20 de chaque mois.

LA CHARTE DES CO-ÉDUCATEURS

Un socle de valeurs communes

Co-construite avec l'ensemble des acteurs de la vie éducative de la commune (parents d'élèves, enseignants, Ville, équipes d'animation, d'ATSEM, d'agents polyvalents, personnel d'éducation), cette charte pose les valeurs et principes communs de tous ceux qui œuvrent à la réussite des enfants. Elle se veut être un texte fondateur pour l'ensemble des projets éducatifs portés. Elle permet à chacun, dans le respect de ses compétences, de trouver sa place en tant que sujet acteur et citoyen.

Cette charte se réfère notamment aux valeurs et objectifs de la convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et de la charte de la laïcité. Autour du Vivre Ensemble, dans le respect de soi et de l'autre, elle s'appuie sur 3 piliers essentiels de la République :

Égalité

Citoyenneté

Laïcité

- Accueillir les enfants, les jeunes, quelles que soient **leurs différences**, leurs difficultés et leur culture.
- **Offrir aux enfants et aux jeunes** l'appui et les ressources dont ils ont besoin **pour réussir**.
- Garantir **l'égalité entre les filles et les garçons** en cultivant le respect et la compréhension de l'autre.
- Susciter le désir et permettre **l'accès pour tous aux savoirs**, à la culture, aux différentes pratiques sportives.
- **Aider le jeune** et l'enfant à se construire dans le respect des autres.
- **Susciter l'ouverture, la curiosité, l'envie d'aller vers l'autre** et de s'insérer dans un groupe, d'encourager la solidarité et l'implication au service de tous.
- **Éducation à l'éco-citoyenneté** : faire des choix respectueux de l'environnement dans sa vie quotidienne.
- Enseignement des **valeurs de la République**.
- Développement de **l'esprit de tolérance**.

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences. »

FRANÇOISE DOLTO

